Face au passage en force, établir le rapport de forces

Editorial du Syndicaliste des Lycées et Collèges n° 423 de mars 2018
par Edith Bouratchik, *secrétaire générale*

Passage en force dans la Fonction publique

Le document d'orientation communiqué aux organisations syndicales par le ministre de l'Action et des comptes publics ne laisse aucun doute. Ils veulent *« refonder le contrat social avec les agents publics »*. Le Premier ministre l'a dit lui-même : *« l'enjeu est d'assouplir le statut qui s'est rigidifié avec le temps »*. Première traduction : E. Philippe présente le 15 mars les ordonnances pour en finir avec le statut des cheminots.

Le président de la République déclarait lui-même aussi le 1er février : « *la Fonction publique ne doit plus être une citadelle protégée. Ce n'est pas la fin de la Fonction publique, nous garderons le statut mais il faut de la souplesse.* » Il s'agit donc, là encore, de décalquer dans le secteur public ce que les ordonnances Macron ont imposé dans le privé : on conserve soi-disant les branches professionnelles, mais elles sont vidées de leur substance ; on conserve soi-disant la Fonction publique, mais sans les fonctionnaires. D'ailleurs, le gouvernement entend *« développer et faciliter le recours au contrat »* en faisant *« converger les aspirations des agents et les besoins des employeurs »* avec, y compris, des *« plans de départs volontaires »*. Les ordonnances Macron suppriment à terme, nationalement, 150 000 à 200 000 délégués syndicaux. Comme dans le privé, la fusion des instances représentatives du personnel est aussi au programme dans la fonction publique. Les revendications des fédérations de la Fonction publique FNEC FP-FO, FSU, CGT, Solidaires, FAFP, CGC, CFTC, qui appellent à la grève le 22 mars, sont légitimes (voir pages centrales).

Passage en force dans l'Education nationale

Face aux craintes et au refus des personnels, exprimé dans l'interfédérale nationale (FNEC FP-FO, FSU, FERC CGT, SUD Education et les organisations lycéennes et étudiantes Solidaires étudiant-e-s, UNEF, UNL, SGL) le gouvernement a, là aussi, décidé de passer en force. La méthode choisie est la même que celle employée sur d'autres dossiers : associer les organisations syndicales à la co-construction des contre-réformes. Le ministre refuse d'entendre la revendication portée du retrait de la réforme du lycée, du baccalauréat, de Parcoursup, de la sélection à l'entrée de l'université. Il ne recueille pas une seule voix au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 5 mars, et les décrets sur les modalités de Parcoursup ainsi que sur les attendus post-bac sont publiés au Journal officiel le 10 mars ! Le 21 mars, le ministre présentera les textes sur la réforme du baccalauréat au CSE (voir pages centrales), FO en demande le retrait. L'appel des fédérations de l'Education nationale *« à se réunir en assemblées générales dans toutes les universités, tous les établissements, pour décider et préparer la grève et les manifestations le 22 mars, avec l'ensemble des fonctionnaires »* est un formidable point d'appui pour construire le rapport de forces contre la multiplication des réformes massivement rejetées.

Résister à cette politique de destruction des droits collectifs et individuels

« Dans tous les secteurs, les personnels veulent gagner, la question du blocage est posée. La FNEC FP-FO propose aux personnels dans les réunions, dans les assemblées générales, organisées pour préparer le 22 mars, de débattre des suites à donner, du mouvement d'ensemble interprofessionnel, et de la reconduction de la grève » (communiqué de la FNEC FP-FO du 13 mars). Pour le SNFOLC, c'est la seule méthode pour faire plier le gouvernement.

SNFOLC Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
Site Internet du SNFOLC :
www.fo-snfolc.fr